

## DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS MEDICAUX PAR L'AYANT DROIT D'UN PATIENT DECÉDÉ

A envoyer au Médecin Responsable du Département d'Information Médicale  
CHU Amiens Picardie 80054 Amiens Cedex 1  
ou par mail [dim.dossiersmedicaux@chu-amiens.fr](mailto:dim.dossiersmedicaux@chu-amiens.fr)

**Je soussigné(e) M./Mme** (*nom, prénom*)

.....  
Né(e) le : ..... Tel. : .....  
Adresse postale .....  
.....  
Adresse mail : .....

**Ayant droit de :**

M./Mme (*nom, prénoms, nom de jeune fille*) .....  
Né(e) le : ..... décédé(e) le : .....  
Hospitalisé(e) dans le service de: .....

**Demande à obtenir la copie des documents médicaux établis à son nom, pour les motifs suivants** : (*article L1110-4 du Code de la Santé Publique*)

- Connaître les causes du décès
- Faire valoir un droit <sup>1</sup> .....
- Défendre la mémoire du défunt <sup>2</sup> : .....
- Connaître les facteurs d'hérédité potentiels du patient

**1 et 2 : précisez obligatoirement quel(s) droit(s) vous entendez faire valoir ou en quoi la mémoire du défunt doit être défendue**

**Selon les modalités suivantes :**

- Envoi postal à l'adresse du demandeur (*envoi en LRAR à la charge du demandeur*)
- Retrait sur place au Département d'Information Médicale sur rendez-vous  
(*CHU Amiens Picardie / Site sud – Hall 1 – 1<sup>er</sup> étage*)  
*Toute personne venant retirer les documents à votre place devra justifier de son identité, présenter mandat spécial exprès et copie de votre pièce d'identité.*

**Date** : .. / .. / ....

**Signature obligatoire**

### Pièces justificatives à fournir

Dans tous les cas : **copie de votre pièce d'identité + copie de l'acte de décès du patient**, auxquels il convient d'ajouter :  
Pour le conjoint survivant et le(s) enfant(s) : **copie du livret de famille**  
Pour les autres demandeurs : **Certificat d'hérédité ou acte de notoriété ou acte de dévolution successorale**

### Tarifs

Conformément à la réglementation, les frais d'envoi et les frais de reproduction sont à la charge du demandeur.  
La facture est envoyée au domicile du demandeur directement par la Trésorerie des Etablissements Hospitaliers.  
L'intégralité des tarifs est accessible sur le site internet du CHU – droits et devoirs – dossier patient.